

# REGLEMENT PARTICULIER

## 1<sup>er</sup> Tournoi ECO-RESPONSABLE DE DON BOSCO

14 & 15 Avril 2018

1. Ce tournoi est régi par les règles officielles du badminton 2017-2018 édictées par la FFBaD et par les dispositions particulières énoncées ci-dessous. Le tournoi est autorisé par la Ligue des Pays de la Loire et la FFBad par le n° d'autorisation : *en cours*
2. La juge-arbitre du tournoi sera Valérie L'hostis. Ses décisions seront sans appel. Toute contestation ou réclamation devra être présentée par le responsable du club du joueur concerné afin d'être recevable.
3. Le tournoi est ouvert aux joueurs licenciés appartenant aux catégories vétérans, seniors, juniors, cadets ou minimes de classement N3 à D9 à la date limite des inscriptions.
4. Les tableaux proposés sont les simples hommes, simples dames, doubles hommes, doubles dames et doubles mixte. La combinaison simple et mixte est interdite.
5. Les séries seront faites en fonction du CCPH à la date du tirage au sort (8 avril 2018).
6. Tous les tableaux se dérouleront, en fonction du nombre de joueurs, en poule de 3 ou 4 avec 2 sortants par poules ou poule unique de 4 ou 5.
7. Le montant des inscriptions s'élève à 11€ pour un tableau et 15€ pour 2 tableaux.
8. Le nombre de joueurs est limité à 250 joueurs. Les joueurs seront inscrits par ordre d'inscriptions (uniquement) sur badnet et paiement en ligne.
9. Les simples et double mixte se dérouleront le samedi 14 avril 2018. Les double hommes et dames le dimanche 15 avril 2018.
10. Les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif. Les matchs peuvent être lancés jusqu'à une heure avant l'horaire prévu. Tout joueur doit, dès son arrivée, se faire pointer à la table d'accueil (ou à la table de marque).
11. À l'appel de son nom, le joueur doit se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match, après avoir récupéré la feuille de score à la table de marque. Tout joueur ne se présentant pas sur le terrain après un délai de 3 minutes pourra être disqualifié par la juge-arbitre quel que soit le niveau de la compétition.
12. Le temps de préparation après appel du match est de 3 minutes, test des volants et tirage au sort compris. A la fin du match, le joueur (de préférence le vainqueur) devra ramener,

dûment complétée, la feuille de score à la table de marque.

13. Le temps minimum entre 2 matchs (dernier point joué – premier point joué) est de 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés.
14. Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la FFBaD est exigée sur les terrains.
15. L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée.
16. Tous joueurs voulant quitter le gymnase devra en faire part à la juge-arbitre, ainsi qu'à la table de marque.
17. Les matchs seront auto-arbitrés au moins jusqu'aux demi-finales. Les finales seront éventuellement arbitrées. Cependant tout joueur pourra faire appel à la juge-arbitre qui pourra nommer un arbitre (ou faisant office).
18. Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de litige, le volant officiel est le *Li-Ning Grand Prix Gold*. Tous volants touchant l'infrastructure sera compté comme faute, sauf au service ou il pourra être remis une fois.
19. La date limite d'inscription est fixée au 7 avril 2018 pour une confection des tableaux le 8 avril 2018.
20. Tout joueur forfait avant la compétition, et après le tirage au sort devra en informer au plus tôt les organisateurs, ainsi que la ligue de Badminton des Pays de la Loire.
21. Les joueurs sont priés de respecter la propreté du gymnase, des vestiaires et des extérieurs à la salle.
22. Toute participation implique l'adoption du présent règlement. La juge-arbitre à la possibilité de disqualifier tout joueur ne respectant pas le règlement.
23. Tous les participants (adhérents du club de Don Bosco Badminton Nantes, joueurs extérieurs, public,...) seront amenés à être impliqués dans une démarche éco-responsable avant, pendant et après cette compétition.